

LES FINANCES PUBLIQUES EN R.D.CONGO

PRINCIPALES REFORMES EN COURS

Au cours des années récentes, la RDC a engagée plusieurs reformes dans le domaine de gestion des finances publiques. Tout d'abord, dans son effort de modernisation du cadre législatif de la vie économique et sociale, des textes de lois importants qui concernent les finances publiques ont été révisés ou préparés: **révision de la législation fiscale applicable aux PME, loi sur les marchés publics, projet de code des douanes, loi portant introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, loi sur les finances publiques.**

L'informatisation de la chaîne de la dépense opérationnelle depuis 2003 permet, à tout instant, la consultation de l'évolution d'une dépense dans le circuit et le suivi des engagements par rapport aux crédits autorisés, ainsi que des décaissements par rapport aux engagements. Ajouté à la production, notamment en fin de mois, des états de suivi budgétaires et leur communication aux ministères et organismes bénéficiaires, la gestion des finances publiques s'est enrichie d'un outil de gestion précieux pour les gestionnaires de crédits et, d'une manière générale, les responsables de la conduite de l'action gouvernementale.

LA NECESSITE DE REFONDER LE SYSTEME ET LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Malgré les efforts fournis, la gestion des finances publiques est encore marquée par d'importantes faiblesses qui se résument à la difficulté de maîtriser aussi bien les recettes que les dépenses.

On observe que :

- le budget s'écarte souvent des priorités de la stratégie de développement,
- la crédibilité du budget est limitée par des écarts entre l'exécution et les autorisations budgétaires ;
- la transparence budgétaire est affectée des dépenses hors budget,
- l'absence de maîtrise des effectifs -la chaîne de la dépense souffre de l'importance des procédures exceptionnelles,
- les contrôles des corps de contrôle sont faibles et peu suivis d'effet.

Par ailleurs, la Constitution de la RDC affirme l'option de décentralisation dans l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques .Elle indique notamment les compétences exclusives et respectives du pouvoir central et des provinces ainsi que celles exercées conjointement par le pouvoir central et les provinces.

UNE VISION AMBITIEUSE

La vision des finances publiques du Gouvernement s'inspire, en premier lieu, des attentes des acteurs de la vie économique, sociale et politique .Elle tient compte aussi de la réalité d'un monde globalisé dans lequel la RDC doit continuer à jouer son rôle : Répondre aux attentes de la nation. Ce qui implique **une vision des finances publiques qui satisfait aux trois principes suivants :**

- **Le respect des fondamentaux de la gouvernance politique** (la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs, architecture institutionnelle décentralisée, un Etat de droit)
- **La gestion des finances publiques au service de la réduction de la pauvreté** (citoyen et acteur de la vie économique attendent la facilitation d'une croissance forte, la réduction des inégalités, l'accès élargi aux services de base, l'exploitation optimale et durable des potentialités économiques, développement équilibré et harmonieux du territoire.)
- **La viabilité des finances publiques (qui perdure, capacité d'autofinancement de leurs besoins).**

STRATEGIE BUDGETAIRE -DE LA MANDATURE ET LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES 2012-2016

La vision du Gouvernement se veut ainsi ambitieuse en ce sens qu'elle met l'accent sur l'efficacité de l'action des pouvoirs publics dont les performances sont mesurables et suivies .Ceci a alors impliqué l'adoption de l'approche de Gestion axée sur les résultats(GAR) dont les instruments , au niveau des finances publiques , sont le cadre de dépenses à moyen terme(CDMT) et la budgétisation par programme d'activités dite budget de programmes (ou budget- programmes). Ainsi, l'introduction de la pluri annualité budgétaire. Après les premiers efforts visant à refléter le Programme d'action dans le budget pour l'exercice 2012 en liant les allocations budgétaires aux axes et actions du Programme, aux administrations et aux sources de financement, le Gouvernement envisage, dans le cadre de la Loi des finances 2013, d'approfondir cette démarche en déterminant les plafonds indicatifs par la même démarche. Par ailleurs, les comptes spéciaux et les budgets-annexes seront intégrés.

PROJET DE LOI DES FINANCES DE L'EXERCICE2013

Le projet du Budget 2013 situe les recettes à 6.973,9 milliards de FC contre des dépenses de l'ordre de 7.078,2 milliards de FC, **soit un gap de 104,3 milliards des FC pour lequel un financement est à rechercher au cours de l'exercice.**

Ces recettes dégagent un taux d'accroissement de 1,3% par rapport à leur niveau de 2012 fixé à 6.609,2 milliards de FC. Elles sont constituées des recettes du budget général évaluées à 6.149,5 milliards de FC, des recettes des budgets annexes arrêtées à 516,4 milliards de FC et des recettes des comptes spéciaux chiffrées à 307,9 milliards de FC.

Les recettes du budget général comprennent les recettes internes essentiellement courantes de l'ordre de 4.316,2 milliards de FC, contre **4.260,3 milliards de FC** en 2012, soit un taux d'accroissement de **1,3%**. et les recettes extérieures fixées à 1.833,3 milliards de FC contre **2.348,9 milliards de FC** en 2012, soit un taux de régression de **21,9%**. dont **378,2 milliards de FC** des recettes d'appuis budgétaires et **1.455,1 milliards de FC** des recettes de financement des investissements.

Les appuis budgétaires sont constitués des dons budgétaires provenant de la BAD dans le cadre du financement des Etats fragiles (**84,7 milliards de FC**), des dons PPTE issus des allègements dans le cadre de la dette (**193,5 milliards de FC**) et des allègements de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (**100 milliards de FC**).

Les recettes de financement des investissements se composent des dons projets de l'ordre de **866,9 milliards de FC** et des emprunts projets de l'ordre de **588,1 milliards de FC**. Elles proviendront essentiellement de la Chine (**588,1 milliards de FC**), de la Banque Mondiale (**322,9 milliards de FC**), de l'USAID (**232,4 milliards de FC**), du Royaume uni (**130,9 milliards de FC**).

QUID SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ?

Evolution des recettes extérieures de la R.D.Congo de 2005 à 2013

Année	Prévision	Exécution	Tx d'exécution en %
2005	468 482 000 000	301 626 000 000	64.4
2006	515 626 000 000	250 162 000 000	48.5
2007	476 329 000 000	54 585 000 000	11.5
2008	462 443 945 500	64 387 000 000	13.9
2009	1 031 418 229 423	512 720 304 769	49.7
2010	2 594 997 595 396	1 121 573 058 207	43.2
2011	3 011 566 238 485	450 246 688 591	15.0
2012	2 348 878 903 004	313 555 762 360(fin juin)	13.3(fin juin)